

INSTITUT DE L'ENGAGEMENT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège associatif : 29 boulevard Bourdon - 75004 PARIS

SIRET : 795 349 950 00050 - APE : 9499Z

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2025

Siège social : 3 passage Darbois Bidot - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Tél. : 01 43 65 78 99

Mail : contact@boudet-audit.com - Site web : www.boudet-audit.com

Aux adhérents,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, sur :

- l'opinion sur les comptes annuels,
- le fondement de l'opinion,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents,
- les responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels,
- les responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT DE L'ENGAGEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

BOUDET ET ASSOCIÉS
Olivier LEDUC



INSTITUT DE L'ENGAGEMENT

Association Loi 1901

Siret 795 349 950 00092 – NAF 9499 Z

Siège social

29, boulevard Bourdon – 75004 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ST Consulting *Audit - Expertise*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SARL au capital de 10.000 € - R.C.S. PARIS 538 678 418 – Siret 538 678 418 00038 – NAF 6920 Z – N° Fiscal FR 37 538 678 418

Siège social : 29, rue du Colisée 75008 PARIS – Port. 06 61 93 91 79 – E-mail : s.tazi@st-consulting.paris

SOMMAIRE

Elements	Pages
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat suite	6
Annexe	
Règles et Méthodes comptables	7 à 9
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	12
Etat des créances et des dettes	13
Variation des Fonds Associatifs	14
Tableau de suivi des fonds dédiés	15
Produits à recevoir & Produits constatés d'avance	16
Charges à payer	17
Détail du bilan actif	18
Détail du bilan passif	19
Variation des produits	20
Variation des charges	21 à 22
Annexe Compte d'Emploi Annuel des Ressources	23 à 24
Compte de résultat par origine et destination	25
Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public	26

Bilan Actif

	Au Durée		31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
	Brut	Amort.& Prov	Net	Net
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais recherche & développement				
Donations temporaires d'usufruit,				
Concessions, brevets, licences, marques,	204 270	172 471	31 799	99 889
procédés, logiciels, droits et val. Simil				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.				
Autres immob. corporelles	10 570	9 714	856	1 859
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	25 300		25 300	25 300
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 459		36 459	40 388
TOTAL (I)	276 599	182 185	94 414	167 435
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières,approvision.				
En-cours production de biens				
Emballages				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés s/cdes				
Créances exploitation				
Clients, usagers & cptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	196 859		196 859	620 038
Charg.constatées d'avance	21 774		21 774	26 478
Valeurs mobilières placement	1 307 496		1 307 496	1 625 339
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	184 848		184 848	342 813
TOTAL (II)	1 710 977		1 710 977	2 614 667
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes remboursements des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	1 987 575	182 185	1 805 391	2 782 103
1) dont droit au bail 2) dont à moins d'un an 3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Au		31/12/2025	31/12/2024
Durée		12 mois	12 mois
		Net	Net
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
RESERVES			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
REPORT A NOUVEAU		2 045 790	2 031 999
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		-567 091	13 791
Situation nette (Sous total)		1 478 699	2 045 790
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		1 478 699	2 045 790
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donation			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		14 950	15 655
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		14 950	15 655
DETTES (1)			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès étab. crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers(3)			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 454	59 007
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		162 540	177 073
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)		64 748	484 577
TOTAL (IV)		311 742	720 657
Ecart de conversion passif			
(V)			
TOTAL GENERAL (I-V)		1 805 391	2 782 103
(1) dont à plus d'un an			
(1) dont à moins d'un an		311 742	720 657
(2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque			
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Au		31/12/2025	31/12/2024
Durée		12 mois	12 mois
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		280	280
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
<i>dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de services		19 050	86 015
<i>dont parrainages</i>			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		500 589	661 311
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
<i>dons manuels</i>		66 572	102 561
<i>Mécénats</i>		844 334	1 223 890
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>			
Contributions financières		166 933	215 302
Reprises s/amorts, dépréciations, prov.		15 655	9 391
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		97	6 117
TOTAL (1)	(I)	1 613 511	2 304 866
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes		551 300	697 402
Aides financières		7 528	14 406
Impôts, taxes et versements assimilés		90 982	87 589
Salaires et traitements		1 026 656	1 012 094
Cotisations sociales		429 800	421 414
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		69 092	57 551
Dotations aux provisions		14 950	2 500
Reports en fonds dédiés			
Autres charges		17 143	12 983
TOTAL (2)	(II)	2 207 452	2 305 940
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	-593 941	-1 073
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (3)			
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		34 630	18 633
Reprises s/provisions			
Différences positives de change			
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement			
TOTAL	(III)	34 630	18 633
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			
Différences négatives de change			
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement			
TOTAL	(IV)		
2- RESULTAT FINANCIER	(III - IV)	34 630	18 633
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(I - II + III - IV)	-559 310	17 560

Compte de Résultat (Suite)

Au Durée		31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS	(V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VI)		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	7 781	3 769
PRODUITS	(I+III+V)	1 648 142	2 323 500
CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	2 215 233	2 309 709
5- EXCEDENT ou DEFICIT	(Produits - Charges)	-567 091	13 791
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<i>Dons en nature</i>		894 848	944 259
<i>Prestations en nature</i>		155 673	193 720
<i>Bénévolat</i>		875 309	1 150 361
Total		1 925 829	2 288 340
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<i>Secours en nature</i>			
<i>Mise à disposition gratuite de biens</i>		910 848	974 159
<i>Prestations</i>		139 673	163 820
<i>Personnel bénévole</i>		875 309	1 150 361
Total		1 925 829	2 288 340
(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier			
<i>redevances sur crédit-bail immobilier</i>			
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>			
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>			
<i>(3) Dont produits concernant des entreprises liées</i>			
<i>(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées</i>			

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 un total de 1 805 391 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un déficit de -567 091 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1/- Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1/- Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

La raison d'être de l'Institut est de "valoriser l'engagement des jeunes et de celles et ceux qui les soutiennent pour relever ensemble les défis de notre temps".

Association d'intérêt général créée en 2012, l'Institut de l'Engagement agit pour faire de l'engagement citoyen une véritable voie d'avenir pour la jeunesse.

Il accompagne les jeunes de tous horizons qui se sont investis dans des actions citoyennes ou solidaires en leur ouvrant des perspectives éducatives et professionnelles à la hauteur de leurs talents et de leur potentiel, en s'appuyant sur un large réseau d'entreprises, d'associations et d'établissements d'enseignement supérieur.

Il agit également pour encourager l'entrée dans une dynamique d'engagement citoyen, en sensibilisant sur les grands enjeux contemporains.

L'Institut accompagne chaque année près de 1 600 jeunes qui ont eu un engagement citoyen dans la réalisation de leur projet d'avenir (emploi, formation, création d'activité).

L'institut de l'Engagement incite également un plus large public à s'engager en diffusant des outils de sensibilisation aux grands enjeux contemporains : enjeux environnementaux (Premiers Secours de la Planète) et citoyenneté numérique.

1.2/- Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2025 est marqué par les faits suivants :

- Une nouvelle Directrice Générale est entrée en fonction en mars 2025 à la tête de l'Institut de l'Engagement.

A- L'Institut a conçu au cours du second semestre 2025 un nouveau programme d'accompagnement, « S'engager pour rebondir », destiné aux jeunes ayant échoué en premier cycle ou diplômés Bac +3 et plus ayant interrompu leurs études ou connu un décrochage dans leur parcours universitaire. Ce programme sera pleinement déployé au cours de l'année 2026.

L'Institut dispose ainsi désormais de trois programmes d'accompagnement des jeunes :

- Le programme « lauréats » : un an d'accompagnement par un salarié de l'Institut pour accéder à un emploi, une formation ou créer son activité, des ateliers pour muscler son projet, des Universités et Campus de l'engagement, la force d'une promotion ;

- Le programme mentorat : six mois de conseils d'un mentor bénévole pour préciser son projet ;

- Le programme décrochage universitaire : un bilan individualisé, une remobilisation autour d'ateliers, une phase d'engagement de plusieurs mois (service civique, bénévolat ou volontariat), des ressources pédagogiques et un accompagnement personnalisé vers la reprise d'études ou l'accès à l'emploi.

B- Au cours de l'année 2025, l'Institut a également développé une nouvelle action de sensibilisation qui vient s'ajouter aux « Premiers secours de la Planète ». AlgoEthics est un parcours en ligne, de courte durée, conçu avec l'appui d'un conseil scientifique de haut niveau, qui permet de découvrir et de comprendre les défis des algorithmes, réseaux sociaux, intelligence artificielle, cybermenaces Il vise à proposer des clefs pour s'engager pour une société numérique plus saine.

C- Les difficultés de levée de fonds et l'absence de dîner de gala n'ont pas permis d'atteindre le niveau de recettes espéré. L'association a pris toutes les mesures pour réduire et adapter au maximum son niveau de dépenses.

2.1/- Durée et période de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2.2/- Changement de méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés sur la base du Plan Comptable Général dans sa version actualisée par les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par ces règlements, l'application des nouvelles méthodes comptables est intervenue de manière prospective et n'a pas conduit à la modification des comptes des exercices antérieurs. Ces règlements entraînent une modernisation du Plan Comptable Général, notamment par la clarification de la définition du résultat exceptionnel, la réorganisation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat, ainsi qu'une structuration renforcée de l'annexe.

L'incidence de ces changements sur les comptes de l'exercice demeure toutefois non significative.

2.3/- Changement d'estimation comptable

Néant

2.4/- Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général issu du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, dans sa version en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'association applique également les dispositions spécifiques prévues par le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Etant donné les points suivants :

a/- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

- Site Internet : 5 ans
- Application informatique : 3 ans
- Inst. générales, agencs aménagts divers : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans

b/- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c/- Subventions & contributions financières

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte de la notification de la décision pour les subventions publiques et les financements privés.

3/- Situation fiscale

L'Association « Institut de l'Engagement » est exonérée des impôts commerciaux.

4/- Effectif

L'effectif de l'association en fin d'exercice est de 24 salariés.

5/- Autres informations

5.1/- Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Le Directeur Général de l'Institut, en poste jusqu'au 07/03/2025 ainsi que la Directrice Générale qui lui a succédé le 17/03/2025, sont salariés, détachés, du Ministère de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

La communication du total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants conduirait à communiquer la rémunération individuelle de la Direction Générale.

Les administrateurs exercent leur activité à titre bénévole.

5.2/- Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 4 800 € TTC (article R 123-198 du code de commerce) :

- Audit légal : 4 800 €
- Services autres que la certification des comptes : - €

5.3/- Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Pour valoriser le bénévolat, l'association s'est basée principalement :

- Pour les examinateurs : sur l'arrêté du 30 août 2011 fixant la rémunération des intervenants (agents publics) participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement.
- Pour les autres intervenants et bénévoles : sur les derniers salaires moyens des cadres publiés par l'Insee (salaires 2024).

Les forfaits appliqués sont les suivants :

- Forfait horaire de 64 € brut pour les examinateurs, membres de jurys, animateurs d'ateliers, ... ;
- Forfait horaire de 13 € brut pour les anciens lauréats bénévoles lors des événements ;
- Salaire moyen de 74 688 € dans les autres cas ;
- Application d'un taux de charges de 50% (sauf sur le forfait à 13 € : 11,1%).

L'estimation du bénévolat s'élève donc à 875 309 € (sur un total de contributions volontaires en nature de 1 925 829 €).

5.4/- État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Conformément à l'Article 434-1 en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger doit figurer dans l'annexe des comptes annuels.

L'association Institut de l'Engagement n'a pas perçu d'avantages ni de ressources provenant de l'étranger au titre de cet exercice.

Immobilisations

Au 31/12/2025

CADRE A		Val.brute des immo.au début	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation	Acquis.créat.
Frais établissement, rech. et dévelop.	TOTAL I			
Site Internet		17 760		
Plateforme Admissions		30 690		
Portail Mentorat		155 820		
Immobilisations incorporelles en cours				
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	204 270		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Install.générales, agenc.et aménag.construct.				
Install.tech.matériel et outillage industriels				
Instal.générales, agencements aménag. divers				
Mobilier		1 870		
Matériel de bureau et informatique mobilier		8 700		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	TOTAL III	10 570		
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		25 300		
Prêts et autres immobilisations financières		40 388		
Immobilisations financières	TOTAL IV	65 688		
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	280 528		

CADRE B	DIMINUTIONS		Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval.Lég. V.O. Immo. en fin d'ex.
	Par virements poste à poste	Par cessions, mis.hors serv		
Frais établ.rech.et dév.	TOTAL I			
Site Internet			17 760	
Plateforme Admissions			30 690	
Portail Mentorat			155 820	
Immobilisations incorporelles en cours				
Aut.postes immo.incorpo.	TOTAL II		204 270	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Instal.gén.agenc.et améng.const.				
Instal.tech.matér.& outil.indus.				
Instal.génér.agenc.aménag.divers				
Mobilier			1 870	
Matér.de bureau & informat.mobil			8 700	
Immobilisat.corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immob. corporelles	TOTAL III		10 570	
Participations éval. par équiv.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			25 300	
Prêts et autres immobilisations		3 929	36 459	
Immob. financières	TOTAL IV	3 929	61 759	
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	3 929	276 599	

Amortissements

Au 31/12/2025

Cadre A : SITUAT.MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISAT.AMORTISSABLES	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dotat. Exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
Frais établis.rech.& dével. TOTAL I				
Site Internet	3 124	5 920		9 044
Portail Mentorat	99 552	51 940		151 492
Plateforme Admissions	1 705	10 230		11 935
Aut.postes immo.incorpore TOTAL II	104 381	68 090		172 471
Terrains				
Constructions:				
-sur sol propre				
-sur sol d'autrui				
-Instal.Général.Agenc.et Aménag.const.				
Instal.Tech.Matériel & Outil.industriel				
Autres immobilisations corporelles:				
-Instal.Général.Agenc.Aménag.divers				
-Mobiliier	1 871			1 871
-Matériel de bureau & Informat.mobil	6 841	1 002		7 843
TOTAL III	8 712	1 002		9 714
TOTAL GENERAL (I+II+III)	113 093	69 092		182 185

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cadre C : PROV.AMT.DEROG	
Immobilisat.amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Frs établ.rech. TOTAL					
Immob.incorpo. TOTAL	68 090				
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
Inst.tech.mat & outillage					
Autres immob.corporelles:					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
-Matériel de transport					
-Mat.bureau & inform.mob	1 002				
TOTAL III	1 002				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	69 092				

Provisions

Au 31/12/2025				
NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dota. Exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées -Amortissements dérogatoires -Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges -Provisions pour litiges -Prov.pour garanties données clients -Provisions pour amendes et pénalités -Provisions pour pertes de change -Prov.pr pensions & oblig.similaires -Provisions pour impôts -Provisions pour grosses réparations -Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés -Autres prov.pour risques et charges				
	13 155		13 155	0
	2 500	14 950	2 500	14 950
TOTAL II	15 655	14 950	15 655	14 950
Provisions pour dépréciation -Immobilisations incorporelles -Immobilisations corporelles -Autres immobilisations financières -Stocks et en-cours -Comptes clients -Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 655	14 950	15 655	14 950
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		14 950	15 655	
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				

Etat des échéances des créances et des dettes

		Au 31/12/2025		
CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an	
De l'Actif Immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	36 459		36 459	
De l'Actif Circulant				
Créances clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 153	3 153		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	94 363	94 363		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	99 343	99 343		
Charges constatées d'avance	21 774	21 774		
T O T A U X	255 092	218 633	36 459	
(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				
CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emp.aup.étbl.crédit (1)				
Empr.dettes financ.divers (1)(2)				
Fournisseurs et cptes rattachés	84 454	84 454		
Personnel et comptes rattachés	59 962	59 962		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	82 456	82 456		
Impôts sur les bénéfices	7 781	7 781		
Taxes sur les salaires	8 511	8 511		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	3 830	3 830		
Dettes /immobil.& cptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	64 748	64 748		
T O T A U X	311 742	311 742		
(1) Empr.sous.en cours d'exercice				
(1) Empr.remb. en cours d'exercice				
(2) Montant des div.empr.& dettes contractés auprès assoc.pers.phys.				

Tableau de variation des fonds propres

Libellé	A l'ouverture de l'exercice au 01/01/2025	Affectation du résultat A	Augmentations B	Diminutions C	A la clôture de l'exercice au 31/12/2025 D = A+B-C
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	2 031 999	13 791			2 045 790
Excédent ou déficit de l'exercice	13 791	-13 791		567 091	-567 091
Situation nette	2 045 790			567 091	1 478 699
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires - Comodat					
TOTAL	2 045 790	0	0	567 091	1 478 699

Tableau de variation des fonds dédiés

Eléments	Montant global A l'ouverture de l'exercice au 01/01/2025	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont Rembst		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<i>Subventions d'exploitation</i>							
<i>Contributions Financières d'autres organismes</i>							
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>							
TOTAL							

Détail produits à recevoir

Arrêté au Durée	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Produits à recevoir		
- Ventes aux enchères		
- Dons Particuliers	5 000	14 538
- Dons Entreprises	29 343	24 021
- Taxe d'apprentissage		11 905
- Subventions Publiques	14 389	450 327
- Subventions Privées	79 973	87 590
- Autres		687
TOTAL	128 705	589 069

Détail produits constatés d'avance

Arrêté au Durée	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
487000 Produits constatés d'avance		
- Subvention Ministère de l'Education - Mentorat		380 000
- Subvention Fondation SNCF		47 500
- Subvention Stellantis	44 748	48 357
- Subvention Colam	20 000	
- Subvention CD 54		8 700
- Cotisation		20
TOTAL	64 748	484 577

Détail des charges à payer

Arrêté au Durée	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
408100 Détail Fourniss.fact.non parvenues		
- Expert comptable	18 096	18 096
- Commissaire aux comptes	4 800	4 800
- Frais de service - AWS	197	125
- Hébergement Microsoft Azure		810
- Agent entretien Grenoble	394	209
- Autres	527	415
Total	24 014	24 455
428200 Dettes provisio.pour congés	59 962	68 055
438200 Charges sociales s/ prov. Congés	29 981	34 028
448610 Formation professionnelle		
Total	89 942	102 083
- Bourses à reverser (Lauréats)		
Total		
TOTAL GENERAL	113 957	126 538